

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## RALLYE AIN-JURA 2025

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 10.03.2025

Ouverture des engagements : Lundi 10.03.2025

Clôture des engagements : Lundi 28.04.2025 - 24:00

Parution du carnet d'itinéraire : Lundi 28.04.2025

Dates et heures des reconnaissances : Voir article 6.2

Publication du plan d'implantation du parc d'assistance : Vendredi 02.05.2025 à 20:00 (Sportity)

Publication de la liste des engagés : Vendredi 02.05.2025 à 21:00 (Sportity)

Vérifications administratives préliminaires le :

Samedi 03.05.2025 de 08:00 à 13:00. Lieu : Boulodrome - 86 Rue Jules Michelet - 01100 Oyonnax

Dimanche 04.05.2025 de 08:00 à 13:00. Lieu : Boulodrome - 86 Rue Jules Michelet - 01100 Oyonnax

Jeudi 08.05.2025 de 08:00 à 13:00. Lieu : Boulodrome - 86 Rue Jules Michelet - 01100 Oyonnax

Vérifications administratives complémentaires le :

Vendredi 09.05.2025 de 08:00 à 12:00. Boulodrome - 86 Rue Jules Michelet - 01100 Oyonnax

Vérifications techniques :

le Vendredi 09.05.2025 de 08:00 à 13:00. Lieu : Valexpo - 88 cours de Verdun - 01100 Oyonnax

Heure de mise en place du parc de départ :

le Vendredi 09.05.2025 à partir de 08:00. Lieu : Valexpo - 88 cours de Verdun - 01100 Oyonnax

1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs :

le Vendredi 09.05.2025 à 11:00. Lieu : Valexpo - 88 cours de Verdun - 01100 Oyonnax

Conférence de presse :

le Vendredi 09.05.2025 à 12:00. Lieu : Valexpo - 88 cours de Verdun - 01100 Oyonnax

Réunion sécurité + Briefing véhicules officiels + Réunion des chronométrateurs

le Vendredi 09.05.2025 à 13:00. Lieu : Valexpo - 88 cours de Verdun - 01100 Oyonnax

Publication des équipages admis au départ et publication des heures et ordres de départ le :

le Vendredi 09.05.2025 à 14:30. Lieu : Tableau d'affichage électronique Sportity

Départ du Rallye : le Vendredi 09.05.2025 à 16:15. Lieu Valexpo

Arrivée de la 1<sup>o</sup> Etape : le Vendredi 09.05.2025 à 21:57. Lieu Valexpo

Publication résultats 1<sup>o</sup> Etape - ordre et heures de départ de la 2<sup>o</sup> Etape :

le Samedi 10.05.2025 à 01:00. Lieu : Tableau d'affichage électronique Sportity

Départ de la 2<sup>o</sup> Etape : le Samedi 10.05.2025 à 08:45. Lieu Valexpo **15 minutes après le dernier VHC**

Arrivée du Rallye : le Samedi 10.05.2025 à 18:27. Lieu Valexpo

Remise des prix le : Samedi 10.05.2025 à 18:27. Lieu Podium Valexpo

Vérifications finales : le Samedi 10.05.2025 à 18:27. Lieu Valexpo

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats provisoires du rallye : le Samedi 10.05.2025, 30 minutes après le dernier concurrent rentré au parc / Sportity

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASA ESCA Plastics Vallée organise le 46° Rallye CPEA AIN-JURA en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes le 30 janvier 2025 sous le numéro N4 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 104 en date du 5 février 2025.

### **Comité d'Organisation**

Président : Hervé BESSON

Vice-Présidents : Romain BECK / Julien DARMES

Trésorier : Michel ODOBEL - Secrétaire : Rachel CURTET

Equipe de gestion d'Organisation :

Jean-Pascal BESSON, Christophe CHAVIN, Christophe COURVILLE, Margaux DARMES, José DE SA, Sylvie MOUSSIER, Jacky PERDRIX, Frédéric RICHARD, Gilles RIGAUD, Marie TABOURIN, Véronique TRONCHET, André VERCHERE

Secrétariat du Rallye, Permanence du Rallye, Adresse :

ASA ESCA Plastics Vallée - 34, rue Paradis - 01100 OYONNAX

Mobile : +33 6 76 29 20 62 - Courriel : [contact@asa-esca.com](mailto:contact@asa-esca.com) - Site internet : [www.rallyeainjura.com](http://www.rallyeainjura.com)

Lieu, date, horaire : Tous les mercredis de 18h00 à 19h30.

Emplacement du PC Course et contacts

Le PC du rallye sera occupé dès le vendredi 9 mai 2025 à 08:00 :

VALEXPO - 88 cours de Verdun - 01100 OYONNAX Tél.+ 33 (0)4 74 77 35 96

GPS : Lat. N 46°15'.40.0" – Long. E 005°38'.51.4"

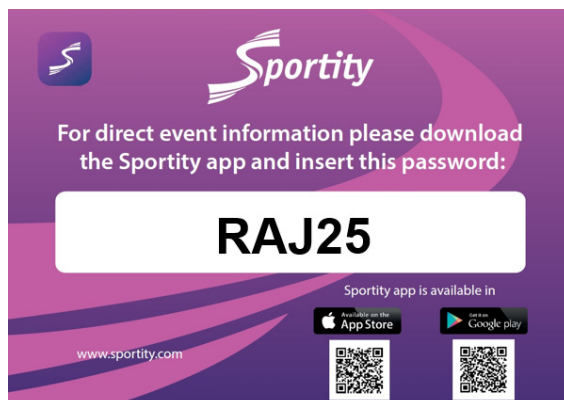
Numéro d'urgence pour les équipages : **+ 33 (0) 4 00 00 00 00**

Emplacement du Parc fermé : VALEXPO - 88 cours de Verdun - 01100 OYONNAX

Emplacement du centre de presse : VALEXPO - 88 cours de Verdun - 01100 OYONNAX

Emplacement du parc d'assistance : VALEXPO - 88 cours de Verdun - 01100 OYONNAX

Tableau d'affichage Officiel : Toutes les communications et décisions de la Direction de course et/ou des Commissaires Sportifs, le programme des séances du Jury ainsi que les résultats valables pour le délai de réclamation seront publiés sur le "Tableau Officiel d'Affichage virtuel" du site internet Sportity et seront disponibles pour tous les utilisateurs.



### **Organisateur technique**

Nom : ASA ESCA Plastics Vallée - Adresse : 34, rue Paradis - 01100 OYONNAX

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

### 1.1P. OFFICIELS

Observateur	Alain ROSSI.....	Licence n°	7529
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean-François PASCAL .....	Licence n°	2806
Commissaires Sportifs	Jean-Claude CRESP.....	Licence n°	26
	Marie-Line EYERMANN. ....	Licence n°	211680
Secrétaire Collège des Commissaires Sportifs	Fabien ZYCH .....	Licence n°	4626
Directeur de Course	Patrick BOUTEILLER .....	Licence n°	128253
Directeur de Course Adjoint + VHC	Gérard PLISSON .....	Licence n°	12983
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	Isabelle GARREAU .....	Licence n°	22048
	Sylvie ZYCH.....	Licence n°	3416
	Michel LAROULANDIE.....	Licence n°	8495
Directeur Course Nouveau Départ	Isabelle THOUVENIN.....	Licence n°	3295
Directeur Course du parc d'assistance	Fabien PASCAL .....	Licence n°	154264
Responsable du parc fermé	Laurent VERRIERE .....	Licence n°	34192
Gestion des parcs	Nadine et Gilles MACHETTE	Licence n°	2037
Adjointes Direction de Course délégués aux ES			
ES Cessiat-Bellignat + Giron-St Germain	Marc HABOUZIT. ....	Licence n°	7145
Adjoint départ	Christelle HABOUZIT .....	Licence n°	28356
ES Arbent-Dortan + Lac Genin	Jean Luc TORLIGUIAN .....	Licence n°	243435
Adjoint départ	Laurent BENOIT.....	Licence n°	46771
ES Echallon-Oyonnax	Daniel VERNET .....	Licence n°	147321
Adjoint départ	François BUISSON .....	Licence n°	162483
Voiture tricolore	Daniel BERTHON .....	Licence n°	1621
	Denis MOCELLIN .....	Licence n°	3310
Voiture autorité / sécurité	Thierry HERITIER .....	Licence n°	1713
	Nathalie PERRIN .....	Licence n°	1716
Voiture ouverte 000	Gérard MAURIN .....	Licence n°	9417
	Gilles MONDESIR .....	Licence n°	2666
Voiture ouverte 00	Valérie BATTE .....	Licence n°	12431
	Pascal BATTE .....	Licence n°	28230
Voiture ouverte 0 VHC	Philippe VANHAESEBROUCK	Licence n°	75044
	Martine VANHAESEBROUCK	Licence n°	226341
Voiture ouverte 0 Moderne	.....	Licence n°	00000
Commissaire Technique responsable	Christian BONIN.....	Licence n°	1188
Commissaires Techniques adjoints	Yannick BOSSEAU. ....	Licence n°	223616
	Jean-Claude DESNOUX. ....	Licence n°	11176
	Patrick GARREAU. ....	Licence n°	22045
	Christian RACHEX. ....	Licence n°	44181
	Jean-Marc RANCON.....	Licence n°	14085
	Jean-Pierre ROLAND.....	Licence n°	2694
Médecin chef	Dr Jean-David PILLOT .....	Licence n°	191634
Chargés des relations avec les concurrents - R	Daniel LENGLET.....	Licence n°	CH1076
	Jean-Marc SEGOUIN.....	Licence n°	3352
	Gérard BERTRAND .....	Licence n°	5705
	Gérard TEXIER.....	Licence n°	18160
Juges de faits	Marie-Noële FAURE.....	Licence n°	20376
	Olivier COULET .....	Licence n°	19312
Radios (réseau)	ALT GROUP EVENTS		
Géolocalisation	GEOCHRONO		
Chargé des relations avec la presse	Philippe GAVARD PERRET	Licence n°	31312
Classement	BRENNUS Info		

Speaker

Anthony MARIANI ..... Licence n° 182243

Gilles GAILLARD ..... Licence n° 26138

« A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les commissaires officiant sur l'épreuve et tous les Officiels nominativement désignés au règlement particulier et titulaires d'une licence officielle sont Juges de faits »

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 46° Rallye AIN-JURA compte pour :

- le Championnat de France des Rallyes 2° division 2025
- la Coupe de France des Rallyes 2025 **Coefficient 4**
- le Championnat de la ligue Rhône-Alpes 2025

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications techniques.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

*Conforme au règlement standard FFSA*

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 46° rallye AIN-JURA doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 28 avril à 24:00.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum sur les 4 rallyes. Si le nombre de 150 est dépassé l'organisateur placera ces engagements dans une liste d'attente et se réserve le droit de décider quels engagements seront retenus parmi les pilotes non-prioritaires (CSI art. 3.14).

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs incluant le système de géolocalisation : 590€
- sans la publicité facultative des organisateurs incluant le système de géolocalisation (x 2) : 1180€

*Pour les licenciés 100% ASA ESCA Plastics Vallée : 90€ de remise ou 50% ASA ESCA Plastics Vallée : 45 € de remise incluant le système de géolocalisation*

**Réduction "parrainage" : Réduction de 100€** sur les droits d'engagement consentie à tout équipage autorisé à prendre le départ et ayant participé au Rallye AIN-JURA 2024, et dont l'engagement parvient au secrétariat de l'épreuve accompagné de celui d'un concurrent qui n'a pas participé à l'édition 2024 et qui sera lui-même autorisé au départ (même enveloppe, droits d'engagement joints). Un pilote peut parrainer plusieurs concurrents, jusqu'à concurrence du droit d'engagement. **Ces engagements accompagnés des droits devront impérativement être insérés dans la même enveloppe, sans aucune déduction. La régularisation sera effectuée après le rallye.**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les droits d'engagement sont à verser comme suit (virement, chèque ou espèces) :

ASA ESCA Plastics Vallée 34 rue Paradis 01100 OYONNAX, France

Banque : CCM OYONNAX

IBAN FR76 1027 8073 2300 0200 7480 111

BIC CMCIFR2AXXX

Les concurrents qui désirent recevoir une facture pour les droits d'engagement doivent envoyer leurs détails de facturation à : [contact@asa-esca.com](mailto:contact@asa-esca.com)

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée à l'intérieur du parc d'assistance de VALEXPO 88 cours de Verdun à 01100 Oyonnax. Coordonnées GPS : Lat. N 46°15'.40.0" - Long. E 005°38'.51.4" - Surface : asphalte

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 46° Rallye AIN-JURA représente un parcours de 292.56 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur totale de 115.40 km.

Les épreuves spéciales sont :

- Vendredi 9 mai 2025
  - ES 1-3 Cessiat-Bellignat 5.35 km
  - ES 2-4 Arbent-Dortan 6.30 km
- Samedi 10 mai 2025
  - ES 5-8-11 Lac Genin 9.70 km
  - ES 6-9-12 Saint Germain-Giron 12.40 km
  - ES 7-10-13 Echallon-Oyonnax 8.60 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Samedi 03.05.2025 de 09:00 à 12:00 et de 13:30 à 22:00
- Dimanche 04.05.2025 de 09:00 à 12:00 et de 13:30 à 22:00
- Jeudi 08.05.2025 de 09:00 à 12:00 et de 13:30 à 22:00
- Vendredi 09.05.2025 de 08:00 à 12:00

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

**Prix :**

<b>à la CLASSE</b>	<b>de</b>	1 à 4*	5 à 7	8 et +
au premier		590 €	590 €	590 €
au deuxième			250 €	250 €
au troisième				150 €

\* Classe : si 4 partants minimum (si – de 4 = réduction 50%)

<b>Equipage FEMININ</b>	à la première	1 engagement 2026
-------------------------	---------------	-------------------

**Par tirage au sort :** 4 engagements 2026

- 1 Parmi les concurrents autorisés à prendre le départ groupe F-RC1, F-RC2 et F-RGT
- 1 Parmi les concurrents autorisés à prendre le départ groupe F-RC3 et F-Rally Nat
- 1 Parmi les concurrents autorisés à prendre le départ groupe F-RC4 et F-RC5
- 1 Parmi les concurrents parrains

**Coupes (non cumulables)**

Il sera attribué deux coupes ou trophées à chaque équipage classé lors de la remise des prix.  
Il sera attribué aux commissaires par tirage au sort 3 coupes ou lots.